

**COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX**  
(Côtes d'Armor)

**ARRETE MUNICIPAL n°24/PSH436**

**Portant sur la modification de circulation et du stationnement rue des Prés Mario (portion comprise entre le n°14 rue des Prés Mario et la rue Charles Le Goffic) et rue Charles Le Goffic (portion comprise entre la rue des Prés Mario et la rue du Clos de Pierre) à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du lundi 28 octobre jusqu'au mercredi 11 décembre 2024 inclus, à l'occasion des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées.**

Thierry SIMELIERE, Maire de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX,

VU Le Code de la Route,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU La demande de l'entreprise SARC

**Considérant que par mesure de sécurité, le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits rue des Prés Mario (portion comprise entre le n°14 rue des Prés Mario et la rue Charles Le Goffic) et rue Charles Le Goffic (portion comprise entre la rue des Prés Mario et la rue du Clos de Pierre) à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du lundi 28 octobre jusqu'au mercredi 11 décembre 2024 inclus, à l'occasion des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées.**

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits rue des Prés Mario (portion comprise entre le n°14 rue des Prés Mario et la rue Charles Le Goffic) et rue Charles Le Goffic (portion comprise entre la rue des Prés Mario et la rue du Clos de Pierre) à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du lundi 28 octobre jusqu'au mercredi 11 décembre 2024 inclus, à l'occasion des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées.

**ARTICLE 2 :** Une déviation sera instaurée et mise en place par l'entreprise effectuant les travaux par la RD786 et la rue de la Croix Tomelot à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du lundi 28 octobre jusqu'au mercredi 11 décembre 2024 inclus. (Facilité d'accès sera donnée aux riverains)

**ARTICLE 3 :** Les riverains de la rue Anatole Le Braz, rue Charles Le Goffic et rue des Prés Mario devront déposer leur container individuel aux points de présentation suivants : au carrefour rue Charles Le Goffic / rue du Clos de Pierre, au carrefour RD786 / rue Anatole Le Braz, au carrefour RD786 / rue Charles Le Goffic et au carrefour rue de la Croix Tomelot / rue des Prés Mario à compter du lundi 28 octobre jusqu'au mercredi 11 décembre 2024 inclus.

**ARTICLE 4 :** Une zone de stockage et une zone de base de vie seront mises à disposition à l'entreprise effectuant les travaux sur le parking du Stade Eugène Lallinec.

**ARTICLE 5 :** Une signalisation adéquate, un dispositif de protection et de sécurité seront mis en place par l'entreprise effectuant les travaux.

**ARTICLE 6 :** Les dispositifs de déviation, le maintien de la signalisation du chantier et les panneaux d'information (communication) seront mis en place par l'entreprise effectuant les travaux. Facilité d'accès sera donnée aux riverains pour accéder à leur domicile.

**ARTICLE 7:** Le stationnement des véhicules sera considéré comme gênant et la mise en fourrière des véhicules peut être prescrite, au sens de l'article R417.10 du code de la route.

**ARTICLE 8 :** Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

**ARTICLE 9 :** Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Etapes sur Mer, la Police Municipale de Saint-Quay-Portrieux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le 22 Octobre 2024.



Le Maire,  
Thierry SIMELIERE